



La fontaine aux chevaux

38^e Festival de Théâtre Amateur de Kerhervy

Règlement

Article 1

L'association **La Fontaine aux chevaux** organise le Festival **de Théâtre Amateur de Kerhervy** sur le site du Cimetière de bateaux du Blavet à Lanester, du 18 au 27 juin 2021.

Le festival de Kerhervy a pour vocation d'encourager la pratique culturelle du théâtre et sa diffusion.

Article 2

Les troupes ou ateliers désireux d'y participer complèteront le [formulaire d'inscription en ligne](#).

La date limite d'inscription à la sélection est fixée au 31 mars 2021.

Les ateliers théâtre devront, de préférence, présenter des spectacles de 50 mn maximum et seront programmés en priorité avant 20h.

Article 3

La Fontaine aux Chevaux acquittera les droits d'auteur.

Lors de leur inscription, les troupes ou ateliers devront fournir leur autorisation de jouer la pièce (SACD ou de tout autre organisme adéquat) et, en cas de programmation, déclarer leur séance 1 mois avant la représentation. **L'association ne prendra pas en charge les éventuelles pénalités** en cas de déclarations tardives. Elles seront facturées à la troupe / atelier.

Si les droits de la pièce ne sont gérés par aucun organisme (SACD ou autres), l'(es) auteur(s) s'engage(nt) à ne réclamer aucune rémunération pour la représentation.

Article 4

Les troupes / ateliers programmés devront :

- adhérer à l'association (montant actuel 20 €) : 1 adhésion jusqu'à 6 personnes, 2 adhésions au-delà,
- être correctement assurés : responsabilité civile, individuelle accident, vol.

Article 5

Les membres de la Fontaine aux Chevaux se déplacent toute l'année, dans le Grand Ouest, pour sélectionner des spectacles selon leurs propres critères (durée maximum souhaitée 1h30, tous genres acceptés, minimum 2 acteurs, décors réduits, seuls metteurs en scène et techniciens peuvent être professionnels.)

La sélection des troupes les plus éloignées s'effectue de préférence par vidéo (pièce complète, 1 seul plan continu, même focale, ne pas modifier la grandeur du plan.)

Les ateliers sont sélectionnés dans un rayon de 30 km maximum.

Article 6

Les troupes programmées fourniront tous documents utiles à la promotion : photos et affiche numériques en haute définition, flyers (l'Association n'assure pas l'impression), etc.

Article 7

Les spectacles seront joués sur le site de Kerhervy (amphithéâtre de plein air - scène 7,5mX10m.)

En cas de pluie, ils seront présentés sous chapiteau (scène 5mX8m.)

Article 8

Dès leur inscription, les troupes fourniront obligatoirement leur fiche technique, des photos libres de droits en haute définition (fichiers numériques). Une inscription incomplète pourra jouer en défaveur lors de la programmation.

Un régisseur professionnel sera à leur disposition sur le site ; seul le spectacle de 2ème partie de soirée bénéficie totalement des lumières.

Il est possible de répéter sur le site (contacter le secrétariat pour réserver.)

Les décors doivent être pensés en fonction du lieu (vent et intempéries possibles).

Article 9

Les troupes et ateliers retenus seront prévenus par téléphone fin avril et devront impérativement **confirmer leur programmation sous 3 jours**. Notre sélection est sans appel...

Article 10

Les troupes et ateliers programmés reçoivent à leur arrivée un badge qui leur donne libre accès à tous les spectacles.

Les éventuelles invitations de spectateurs sont à la charge des troupes qui les offrent, à l'exception, le cas échéant, des invitations des auteurs des pièces jouées.

Le soir de leur représentation, le repas est offert aux membres de la troupe.

Un hébergement collectif est possible pour la somme de 6 € par personne (petit-déjeuner compris).

Les troupes sont prioritaires pour être hébergées la veille et le jour où elles se produisent.

Les personnes qui désireront profiter plus longtemps de l'hébergement, devront contacter le secrétariat.

Il leur sera donné satisfaction dans la limite des places disponibles.

Article 11

Les troupes et ateliers programmés autorisent la Fontaine aux Chevaux à utiliser les photos prises durant le festival pour un usage exclusif à l'association (promotion, presse...)

Article 12

Les troupes seront dédommagées de leur déplacement à partir de 100 km A/R (référence Mappy - du siège social de la troupe au lieu du festival) à raison de 0.20 ct/km, une voiture pour 4 personnes. Un véhicule supplémentaire sera pris en charge pour les décors, si besoin.

Article 13

Depuis 1994, le Festival de Kerhervy est le lieu de sélection pour le Festival National de Théâtre Amateur de Saint-Cyr-sur-Loire (Festhéal) ; la troupe retenue y représentera la Région Bretagne.

Les troupes intéressées devront faire acte de candidature au moment où elles confirmeront leur passage à Kerhervy et s'acquitter des droits d'inscription demandés par Festhéal.

Dossier d'inscription et règlement : <http://festheal.free.fr/>

La Fontaine aux chevaux

Le Ponton - 3 esplanade Jean-Claude Perron - 56600 Lanester

02 97 81 24 19 – contact@kerhervy.com

<http://festival.kerhervy.com/>